



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Accompagnant-es des Élèves en Situation de Handicap : à quand la titularisation ?

Le président de la République et la ministre de l'Éducation nationale ont annoncé que dans les "cinq prochaines années, 56 000 contrats aidés seront donc progressivement transformés en 32 000 emplois d'AESH au rythme de 11 200 contrats aidés par an, soit 6 400 ETP d'AESH".

La CGT Educ'action prend acte de cette annonce. Elle est positive car cela va permettre une relative stabilisation pour plusieurs milliers de personnels. Mais ce n'est en rien ni une sortie réelle de la précarité ni le plan d'emplois pérennes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap tant attendu.

En effet, si la CGT Educ'action faisait de cette demande de passage en AESH, une urgence pour répondre à des situations dramatiques actuelles, étaler ce passage sur cinq ans va exclure des milliers de personnels. Et la titularisation des personnels qui reste l'objectif final n'est pas annoncée.

L'État va donc continuer à user de personnels précaires et non-titulaires pour une mission essentielle et pérenne du Service public d'Éducation, en contradiction totale avec le statut de la Fonction publique. C'est un mépris pour les élèves qui ont le droit à avoir des personnels statutaires et formés pour les accompagner et c'est un mépris pour les personnels dont le travail ne semble mériter pour l'État qu'un contrat précaire. L'annonce du président de la République ne fait que confirmer que les personnels AESH seront contractuel-les et non pas fonctionnaires : ils-elles restent donc à la merci de modifications de leur contrat, de leur affectation, de leur temps de service... voire d'un licenciement sans la protection dont bénéficient les fonctionnaires.

De toute façon, l'État n'a pas l'intention d'investir pour les élèves en situation de handicap. La preuve ? Les annonces se font à moyens budgétaires constants puisque les 32 000 AESH (35h par semaine) feront le travail fait auparavant par les 56 000 contrats aidés (20h par semaine), exit les 24 000 personnels restant.

La CGT Educ'action demande à ce que cette annonce, qui ne doit exclure personne, ne soit qu'une étape provisoire vers la création d'un corps statutaire dans la Fonction publique d'accompagnant-es des élèves en situation de handicap et la titularisation des personnels non-titulaires qui occupent actuellement ces missions.

Montreuil, le 25 mai 2016